



**REPOSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à la simple question Sébastien Cala et consorts - Renouvellement de la Convention intercommunale**  
**Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe**  
**supérieure (24\_QUE\_34)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour l'avenir. En ce sens, la gestion de l'Orbe supérieure, cours d'eau franco-suisse d'importance, est primordiale, particulièrement pour la Vallée de Joux et le Nord du Canton.*

*La Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure arrivait à échéance en 2023. Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation 20\_INT\_506 "Gestion intégrée de l'Orbe : quel bilan sept ans après la signature de la convention intercommunale?", le Conseil d'Etat a rappelé son souhait de voir la convention renouvelée et de la renforcer.*

*En ce sens, le 27 avril 2021, le Grand Conseil vaudois a de son côté soutenu la détermination 21\_DET\_4 "Pour un meilleur respect des bassins hydrographiques de l'Orbe supérieure" qui demande la mise en place d'objectifs quantifiables visant à améliorer la situation quant au respect des bassins hydrographiques de l'Orbe supérieure.*

*Au vu de ce qui précède, le soussigné à l'honneur de poser la question suivante :*

*Le Conseil d'Etat pourrait-il renseigner le Grand Conseil quant au processus de renouvellement de la Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

La convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et utilisation des eaux de l'Orbe supérieure est renouvelée ce printemps pour 10 ans, avec reconduction tacite à l'échéance. La convention a été renforcée en vue d'une meilleure gestion intégrée du bassin versant, tout d'abord par l'entrée parmi les signataires de la commune de Bois d'amont côté français, ainsi que de l'association ValRégIEaux côté suisse.

Quant à son contenu, elle a été renforcée sur les aspects suivants :

1. en ajoutant des modalités de régulation du débit du Ruisseau du Brassus ;
2. en ajoutant un suivi qualitatif des eaux du Brassus, du Biblanc, de la Lionne et du Lac de Joux ;
3. en précisant les objectifs et actions à mener à l'échelle du bassin versant : réhabilitation des milieux aquatiques, réhabilitation des tourbières, renaturation de l'Orbe, boisement de berges de l'Orbe hors des zones de marais ;
4. enfin, en formalisant dans la convention, la surveillance déjà effective des effluents industriels.

Les discussions ont eu lieu avec les parties prenantes entre 2022 et fin 2023. La convention a déjà été formellement validée par les municipalités et mairies, qui ont toutes obtenu l'aval de leurs conseils communaux et municipaux respectifs. L'approbation et la délégation de signature par le Conseil d'Etat est intervenue le 27 mars dernier. Elle a été signée par la Direction générale de l'environnement et est maintenant en cours de signature par les exécutifs des communes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 juin 2024.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*